



COMPTE RENDU DE LA CNSB

du 14 janvier 2015

Jean-Marie MEURANT - Christine FREY
Etauliers

Ententes

La CNSB donne un avis favorable :

- 1) Menton – Nice 3
- 2) Limoges – Ouradour sur Glane
- 3) Baseball Club92 – Orgeval
- 4) BC92 - Orgeval
- 5) Poitiers – Niort
- 6) Périgueux-Brive
- 7) Saumur – Champ St Pire

Rattachements

La CNSB donne un avis favorable :

- 1) Limoges à Poitou-Charentes
- 2) Clermont-Ferrand au championnat de Rhône-Alpes
- 3) Nevers au Centre
- 4) Dôle au championnat de Bourgogne
- 5) Besançon au championnat de Bourgogne

Regroupements

Les championnats régionaux de plusieurs ligues seront homologués sous réserve des formulaires de regroupement.

Championnats régionaux

Championnats	Règlements	Formule	Calendrier
<i>Midi-Pyrénées</i>	X	X	X
<i>Grand-Est</i>	X		
PACA	X	X	X
<i>Nord-Pas-de-Calais</i>	X	X	X
Centre	X	X	X
Poitou-Charentes	X	X	X
Aquitaine	X		
Bourgogne	X	X	X
Pays de Loire	X	X	X
Rhône-Alpes	X	X	X
<i>Languedoc-Roussillon</i>	X	X	X

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

WWW.FFBSC.ORG
communication@ffbsc.org

41 RUE DE FECAMP
75 012 PARIS

T/ +33 (0) 1 44 68 89 30
F/ +33 (0) 1 44 68 96 00



APPQUARTZ



Sous réserve de réceptionner

le formulaire de regroupement du Grand-Est
Le rattachement de Compiègne au Nord-Pas-de-Calais
Le rattachement de Limoges au Midi-Pyrénées
L'entente AR (?) de Languedoc-Roussillon

Les championnats régionaux qui ne seront pas complétés par les documents adéquats avant le **20 janvier** (la CNSB sera en réunion plénière ce jour-là) ne seront pas homologués et donc ne pourront pas prétendre à une place en N2.

En général :

- 1) le droit sportif en N2 est accordé au 1^{er} du championnat régional et non au 1^{er} d'une région rattachée ou regroupée.
- 2) Ce droit sportif est accordé sous réserve que les conditions d'engagement en N2 soient respectées. Les Ligues ne peuvent donc pas s'engager sur ce point.
- 3) Il y a confusion entre un forfait et une défaite par pénalité.
 - a. Forfait : absence des joueurs tout ou en partie avant ou pendant une rencontre qui entraîne une défaite et l'encaissement d'une partie de la caution
 - b. Défaite par pénalité : irrégularité d'un jeu qui entraîne une défaite mais pas d'encaissement de caution.
- 4) Un forfait doit être compté par journée de championnat en cas de programme double, art 19.3.1. des RGS

INSCRIPTIONS

DIVISION 1

Rouen

Dossiers incomplets ou sur mauvais documents :

Chartres
Sénart

DIVISION 2

**La Rochelle
Rennes
Montigny-le-Bretonneux
Clermont-Ferrand**

NATIONALE 1

**Ronchin
Thiais
Valenciennes
St Just St Rambert
Bon Encontre
Dunkerque
Rouen 2**

Dossiers incomplets ou sur mauvais documents :

St Aubin du Médoc
Marseille

Dossiers d'engagement effectivement reçus au siège fédéral.

La CNSB en réunion à Paris le **24 janvier 2015** finira l'étude des dossiers, finalisera les engagements définitifs.

Les calendriers définitifs suivront uniquement avec les équipes en règle (y compris le règlement des pénalités financières)

Date :	24 et 25 janvier 2015
Lieu :	Paris - Siège FFBS
Horaires :	14h – 19h et 09h – 17h

Prochaine réunion	
Thème :	Dossiers d'engagements / Calendrier 2015 /
Participants :	JM. Meurant, C. Frey, H. Lapeyre, G. Fages, M. Brelle-Andrade, S. Lesfargues
Excusés :	S. Raulet
Date :	A déterminer
Horaires :	A déterminer
Lieu :	A déterminer

Ordre du jour :

1. Communication des décisions du Comité Directeur
2. Les dossiers d'engagements définitifs
3. Les calendriers
4. Le point sur les championnats régionaux
5. Le Challenge de France 2015
6. Récompenses individuelles et équipes
7. Refonte des formules des Championnats de France 2017-2021

COMMUNICATION DES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

A propos des joueurs étrangers

Les joueurs européens considérés comme étrangers sauf contrat professionnel
« Art 31 des RGES baseball »

A propos du terrain de Marseille

Le club de Marseille doit jouer à l'extérieur

A propos des 2 ententes BC92 – Orgeval

Les ententes sont refusées

DOSSIERS D'ENGAGEMENTS DIVISION 1

Les dossiers suivants sont validés :

Beaucaire
Chartres
Montpellier
PUC
Rouen
Sénart
Toulouse

Savigny-sur-Orge

Décision : La CNSB décide que le club de Savigny-sur-Orge n'est pas retenu pour évoluer en championnat national pour les motifs suivants :

- non respect de l'article 5.02.01.03 des RGES Baseball 2015
- non respect de l'article 18.02.02 des RGES Baseball 2015
- non respect de l'annexe 1.01 des RGES Baseball 2015
- non respect de l'annexe 6 des RGES Baseball 2015

**DOSSIERS D'ENGAGEMENTS
DIVISION 2**

Les dossiers suivants sont validés :

Equipe fédérale
Eysines
Clermont-Ferrand
La Rochelle
Montigny-le-Bretonneux
Rennes

**DOSSIERS D'ENGAGEMENTS
NATIONALE 1**

Les dossiers suivants seront validés définitivement sous réserve du respect de :

L'annexes 1.03 des RGEs Baseball 2015

60 licences minimum

20 licences jeunes minimum

Argancy

22 licences

9 licences jeunes

Dunkerque

17 licences

8 licences jeunes

St Lô

1 licence

Vauréal

45 licences

Commentaires

Les joueurs qui s'entraînent dans les clubs précités
ne sont plus assurés depuis le 1^{er} janvier faute de licence.

Les dossiers suivants sont validés :

Valenciennes
St Just St Rambert
Bon Encontre
Dijon
Metz
Nice
Pessac
PUC2
Ronchin
Rouen 2
Ermont
Montpellier 2
Sénart 2
Thiais
St Aubin du Médoc

Les clubs doivent être en règle le **29 janvier 2015**.
La CNSB éditera les calendriers définitifs sans les clubs **qui n'auront pas respecté** les conditions d'engagement

Le club de Marseille renonce à évoluer en National 1

Décision : la poule 1 évoluera à 4 équipes en 2015.

Ermont demande que les rencontres débutent à 12h30 pour l'ensemble des rencontres 2015

Décision : accord de la CNSB

A venir : La CNSB engagera une réflexion sur la mutualisation de certains points des conditions d'engagements pour un club qui engage plusieurs équipes dans un championnat national.

CALENDRIERS 2015

Division 1

Beaucaire – Sénart du 26 avril est inversé avec le 9 août
Montpellier – Rouen du 24 mai est reporté le 8 juin
Compte-tenu de la décision concernant le club de Savigny-sur-Orge,
les conditions de maintien et droits sportifs seront indiquées plus tard.

Division 2

Equipe fédérale – La Rochelle du 19 avril est reporté au 14 juin

Nationale 1

Suite au retrait de Marseille - Le calendrier de la poule 1 est resserré.

Ententes

La CNSB donne un avis favorable :
Arras / La Madeleine
Clapiers / La Grande Motte
Bron St Priest / BATS

Rattachements

La CNSB donne un avis favorable :
Compiègne au Nord-Pas-de-Calais

Regroupements

Les championnats régionaux de plusieurs ligues seront homologués sous réserve des formulaires de regroupement.

Championnats régionaux

Homologués

Championnats	Règlements	Formule	Calendrier
PACA	x	x	x
Nord-Pas-de-Calais	x	x	x

Centre	x	x	x
Poitou-Charentes	x	x	x
Bourgogne	x	x	x
Pays de Loire	x	x	x
Rhône-Alpes	x	x	x
Languedoc-Roussillon	x	x	x

En attente d'homologation

Championnats	Règlements	Formule	Calendrier
<i>Midi-Pyrénées</i>	x	x	x
<i>Grand-Est</i>	x		
<i>Aquitaine</i>	x		
<i>Normandie</i>			
<i>Bretagne</i>			



Sous réserve de réceptionner avant le 29 janvier 2015

Le formulaire de regroupement du Grand-Est
Le rattachement de Limoges en Midi-Pyrénées
Les calendriers et la formule de l'Aquitaine et du Grand Est



Sous réserve de réceptionner avant le 29 janvier 2015

Le championnat de Normandie
Le championnat d'Ile-de-France

*Par dérogation à l'article 3.3 des RGEs Baseball,
le baseball mixte est autorisé
en championnat régional saison 2015*

CHALLENGE DE France

Les poules 2015 ont été déterminées selon les articles 4.07 et 36.03.01 des RGEs baseball 2015

Poule A (Chartres)

Sénart
Rouen
Toulouse
Chartres

Poule B (Montigny)

PUC
Montpellier
Beaucaire
A déterminer

Elaboration du calendrier du Challenge : horaires et stades
La réunion technique aura lieu à Chartres le mercredi soir à 19h (à confirmer)
Les officiels de la compétition seront hébergés à Chartres
Rencontre avec l'organisateur avant le 15 février : la CNSB doit prendre rendez-vous

RECOMPENSES INDIVIDUELLES

La CNSB décide l'attribution de récompenses pour :

Le Challenge de France

- Meilleur lanceur du Challenge
- Meilleur batteur du Challenge
- MVP du Challenge

D1 – D2 – N1

- Meilleur lanceur de la saison régulière qui sera remis pendant le 1^{er} ou second week-end des play-off ou play-down (si possible à domicile)
- Meilleur batteur de la saison régulière qui sera remis pendant le 1^{er} ou second week-end des play-off ou play-down (si possible à domicile)
- MVP de la finale du Championnat

N2

- MVP de la finale

La mise en place en Division 1 d'une équipe type de la saison régulière – 11 joueurs (dont 1 lanceur droitier, 1 lanceur gaucher et 1 DH)

Qui ? Le Manager par équipe – 1 Capitaine par équipe – 1 DTN - 1 CNSB

Comment ? sondage – tableau – par email

Quand ? Après les finales du championnat de France

Octobre pour récupération des données

Novembre – communication

Il s'agira d'une distinction honorifique

La Division 1 sera pilote pour l'année 2015. L'idée pourrait être étendue à la D2 et à la N en 2016.

Challenge de France - L'équipe type – 11 joueurs :

Qui ? Le Manager par équipe – 1 Capitaine par équipe – 1 DTN – 1 Commissaire Technique

RECOMPENSES DES EQUIPES

Challenge de France

- **Coupe pour le champion**
- Médailles 1^{er} et 2^{ème} : 25 médailles

D1 – D2 – N1- N2

- **Coupe pour le champion**
- Médailles 1^{er} et 2^{ème} : 25 médailles

Réaliser le Cahier des charges des remises des coupes (protocole)

FORMULES 2017 - 2021

La CNSB travaille sur l'élaboration de plusieurs propositions de formules qui seront ensuite partagés avec les Ligues, les Présidents de clubs et les Managers de Division 1, 2 et National 1 pendant l'année 2015.

L'ensemble des consultations devra être terminé pour le 31 octobre 2015 au plus tard.

Date :	18 février 2015
Lieu :	Pineuilh
Horaires :	14h – 19h



		Prochaine réunion	
Thème :	Dossiers d'engagements / Calendrier 2015 / championnats régionaux/Divers	Date :	A :déterminer
Participants :	JM. Meurant, C. Frey	Horaires :	A déterminer
Excusés :		Lieu :	A déterminer

Ententes

La CNSB donne un avis favorable :
Arras / La Madeleine
Clapiers / La Grande Motte
Bron St Priest / BATS

Rattachements

La CNSB donne un avis favorable :
Compiègne au Nord-Pas-de-Calais
Limoges au Midi-Pyrénées

Regroupements

La CNSB donne un avis favorable :
Basse et Haute Normandie
Alsace – Lorraine – Champagne Ardennes

Championnats régionaux

Complément

Homologués

Championnats	Règlements	Formule	Calendrier
Midi-Pyrénées	x	x	x
Grand-Est	x	x	x
Aquitaine	x	x	x
Normandie	x	x	x
Bretagne	x	x	x

La CNSB émet un avis défavorable à l'homologation du
championnat régional de l'Île de France
Absence du règlement régional et de la formule
Malgré les nombreuses relances

Rappel

Par dérogation à l'article 3.3 des RGES Baseball,
le baseball mixte est autorisé
en championnat régional

DOSSIERS D'ENGAGEMENTS

Complément NATIONALE 1

Les dossiers suivants sont validés :

**Argancy
Vauréal
Dunkerque**

**En attente
St Lô**

44 licences

Nationale 1

Décision : la poule 1 évoluera à 4 équipes en 2015.

Calendrier Poule 1 : Les clubs désirent jouer plus et le Bureau fédéral accepte que leur calendrier soit plus étoffé.

Les équipes de la Poule 1 joueront un tour simple en plus. Et certaines rencontres se joueront sur terrain neutre pour limiter les frais de déplacements

Le calendrier est joint en annexe

Ermont demande que les rencontres débutent à 12h30 pour l'ensemble des rencontres 2015 à domicile

Division 1

Le Comité Directeur, à l'étude du dossier de Savigny et des attestations d'accueil des clubs décide de réintégrer l'équipe de Savigny en Division 1.

Le calendrier D1 est joint en annexe

CHALLENGE DE France

Poule A (Chartres)

Sénart
Rouen
Toulouse
Chartres

Poule B (Montigny)

PUC
Montpellier
Beaucaire
Savigny

Le calendrier du Challenge est sur le site fédéral.

Sous réserve de la validation par le Comité directeur du 13 mars des calendriers de Division 1 et National 1

Horaires

Sénart – Savigny

Date initiale : 29 mars à 11 :00

Dates et horaires proposées :

- Samedi 28 à 19 :30
- Dimanche 29 à 11 :00

Equipe à dominance de joueurs de nationalité étrangère

La CNSB donne un avis favorable à l'évolution d'une équipe avec une majorité de joueurs de nationalité étrangère **aux conditions suivantes** :

- 1 - La participation en championnat régional
- 2 - Avec un minimum obligatoire de 3 joueurs de nationalité française dans l'ordre de batte
- 3 - L'équipe n'aura aucun droit sportif d'accession en Nationale 2

Sous réserve de validation du Comité Directeur

La CNSB contactera la Commission fédérale de la réglementation pour permettre à ce type d'équipe d'être contractuelle.

Mutations vers un club nouvellement crée

Les textes fédéraux sont muets sur les mutations vers un club nouvellement crée et n'exonèrent pas les joueurs mutés d'être comptabilisés dans l'ordre de batte.

Date :	6 avril 2015
Lieu :	Pineuilh
Horaires :	16h – 17h

Prochaine réunion	
Date :	15 avril 2015
Horaires :	A déterminer
Lieu :	Pineuilh

Thème :	Reports/ Terrains/Divers
Participants :	JM. Meurant, C. Frey
Excusés :	

Reports

Montigny – Equipe fédérale	Date initiale : 5 avril Date proposée : 26 avril
Equipe fédérale – La Rochelle	Date initiale : 19 avril Date proposée : 14 juin

Horaires

Sénart – Savigny	Date initiale : 29 mars à 11 :00 Dates et horaires proposées : - Samedi 28 à 19:30 - Dimanche 29 à 11 :00 -
Beaucaire - Rouen	Date initiale : 29 mars à 11 :00 Dates et horaires proposées : - Samedi 28 à 16:30 - Dimanche 29 à 11 :00 -
Toulouse-PUC	Date initiale : 29 mars à 11 :00 Horaires proposées : 10 :00

Inversions

Chartres – Beaucaire	Date initiale : 5 avril Date proposée : 31 mai
Beaucaire – Chartres	Date initiale : 31 mai Date proposée : 5 avril
Nice – St Just St Rambert	Date initiale : 10 mai Date proposée : 24 mai
St Just St Rambert - Nice	Date initiale : 24 mai Date proposée : 10 mai

Le terrain de Nice est en travaux.

Les reports de dates et d'horaires doivent être accompagnés d'un droit financier tel qu'indiqué dans l'annexe 2 des RGEs.

La CNSB rappelle que, si ces dernières saisons elle n'a pas vérifié le paiement de ce droit, il n'en sera plus de même dorénavant, comme nous l'avons dit pendant la réunion des clubs en décembre.

La CNSB a mis en place un fichier qui sera suivi d'une facture en fin de saison.

Terrain

3 mai Montpellier 2 – St Just St Rambert se jouera sur le terrain de la Grande Motte
10 mai Montpellier2 – Boé e jouera également sur le terrain de la Grande Motte

Courriers

St Just St Rambert : le premier nommé est home Team pour les 2 rencontres.

L'équipe recevante doit mettre à disposition le ou les scoreurs.

Le terrain à mi-distance doit être trouvé par les équipes et le formulaire fédéral doit être rempli et signé par les 2 équipes. En cas de manque d'accord, les rencontres se joueront comme indiqué sur le calendrier

Date :	3 avril 2015
Lieu :	Pineuilh
Horaires :	11h – 18h

Prochaine réunion	
Thème :	Homologations/Rappels/ Terrains/Divers
Participants :	JM. Meurant, C. Frey
Excusés :	
Date :	15 avril 2015
Horaires :	A déterminer
Lieu :	Pineuilh

Il est utile, après 3 journées de championnats, de faire le point et quelques rappels.
Il est recommandé de diffuser ces renseignements aux officiels : scoreurs et arbitres.

Les terrains Article 18.04.01 et 18.04.02

Les terrains doivent tracés avant chaque rencontre c'est-à-dire aussi entre les deux matches.
Ils doivent arrosés si nécessaire, surtout lorsqu'il y a des nuages de poussières à chaque action.

Les feuilles de match Article 22 des RGS

Elles doivent être remplies AVANT LE MATCH pour permettre aux arbitres de les vérifier.
Elles NE doivent PAS être remplies par les scoreurs sauf renseignements relevant de sa compétence
article 21.05.03.02 des RGS
Elles doivent être rédigées avec une écriture en MAJUSCULE lisible. Le prénom en entier est
OBLIGATOIRE.

Les joueurs étrangers

Ils doivent être notifiés sur les feuilles de match par E. La notion UE ou CE est obsolète. Les européens sont considérés comme étrangers sauf un statut professionnel qui doit être validé par la Commission Fédérale Juridique

Les scans du dimanche soir

A savoir les feuilles de match, feuilles de score, irosters
Les photos ne sont pas appropriées pour une bonne lecture et une manipulation correcte pour les statisticiens.
N'oubliez pas de « renommer » correctement les documents

Les commentaires

Les commentateurs doivent restés neutres.

Les consignes de transmissions

datées du 10 avril sont jointes au présent PV.
Elles doivent être diffusées largement parce que les adresses des destinataires sont mises à jour.

La codification des matches n'est plus indiquée sur le site fédéral.

Vous les trouverez sur le calendrier officiel qui a été envoyé à tous les clubs.
Y sont également indiqués les changements de dates, d'horaires et de terrain mis à jour régulièrement.

Horaires

Montpellier - Sénart

Date initiale : 12 avril à 11 :00

Dates et horaires proposées : à 12 :00

Terrain

- 1) Le terrain de Nice sera en travaux toute la saison. L'équipe de Nice transmettra les lieux des rencontres.
- 2) Dijon : Les rencontres se joueront sur le terrain de Fenay toute la saison : route des Essarts 21600 Fenay
- 3) 10 mai Montpellier 2 – Bon Encontre se jouera sur le terrain de la Grande Motte

Sanctions

- 1) Expulsion** 12 avril : Mickaël Cerda Licence 17995, Rouen 2
- 2)** La CNSB suit l'avis de la CNAB quant à l'expulsion d'un joueur de Sénart 2 le 5 avril qui ne sera pas inscrit dans le fichier des sanctions

Homologations

DIVISION 1

Journée du 29 mars

Beaucaire - Rouen	D11	1 - 8
	D12	0 - 11

Homologué

Toulouse – PUC	D13	5 - 8
	D14	1 – 0

Avertissement à Toulouse : feuille de match incomplète horaire manquant
Avertissement 2è match pour PUC : absence des (E) et (M)

Homologué

Montpellier – Chartres	D15	4 - 1
	D16	4 – 3

Avertissement 1^{er} match pour Montpellier : absence des (E) et (M)

Homologué

Sénart - Savigny	D1386	12 - 2
	D1387	9 - 8

Homologué

Journée du 5 avril

Sénart – Rouen	D17	1 - 8
	D18	0 - 11

Homologué

PUC - Montpellier	D19	3 - 8
	D110	3 - 9

Avertissement x 2 pour Montpellier : absence des (E) et (M)

Homologué

Beaucaire - Chartres	D111	6 - 5
	D112	5 - 8

Homologué

Toulouse – Savigny	D1388	1 - 6
	D1389	6 - 5

Avertissement 2ème match pour Savigny : absence des (E) et (M)

Homologué

Journée du 12 avril

Rouen - Toulouse	D113	15 - 0
	D114	8 - 0

Homologué

Montpellier – Sénart	D115	
	D116	

En attente des documents

Beaucaire - PUC	D117	5 - 2
	D118	10 - 15

Homologué

Chartres - Savigny	D1390	2 - 5
	D1391	5 - 11

Homologué

DIVISION 2

Journée du 5 avril

Eysines - Rennes	D2111	11 - 0
	D2112	10 - 5

Homologué

Montigny – Equipe fédérale	D2113	
	D2114	

Reporté le 26 avril

La Rochelle – Clermont-Ferrand	D2115	4 - 12
	D2116	10 – 9

Le scoreur ne doit pas remplir la feuille de match sauf les renseignements qui le concernent.

Homologué

Journée du 12 avril

Equipe fédérale - Rennes	D2117	12 - 1
	D2118	12 - 7

Homologué

Clermont-Ferrand - Eysines	D2119	
	D2120	

En attente des documents

La Rochelle – Montigny	D2121	3 - 13
	D2122	1 - 0

Homologué

NATIONALE 1

Journée du 5 avril

POULE 2

Thiais – PUC 2	N1191	1 - 7
	N1192	8 - 3

Homologué

Vauréal - Pessac	N1193	12 - 6
	N1194	12 - 2

Avertissement Les articles 22.03.01 et 22.03.02 obligent les équipes à avoir 12 joueurs minimum sur le terrain.

Le scoreur ne doit pas remplir la feuille de match sauf les renseignements qui le concernent.

Homologué

POULE 3

Rouen 2 - Ronchin	N1195	13 - 8
	N1196	16 - 3

Homologué

St Lô - Dunkerque	N1197	3 - 1
	N1198	3 - 5

Avertissement pour St Lô x2 : absence des (E) et (M)

Il manque également le nom des équipes sur les 4 feuilles de scorage

Homologué

POULE 4

Valenciennes - Sénart 2	N1199	7 - 12
	N1200	7 - 14

Homologué

Dijon – Metz	N1201	15 - 9
	N1202	12 - 6

Le scoreur ne doit pas remplir la feuille de match sauf les renseignements qui le concernent.

Homologué

Journée du 12 avril

POULE 1

Bon Encontre - Nice	N1419	8 - 9
	N1420	4 - 16

Le scoreur ne doit pas remplir la feuille de match sauf les renseignements qui le concernent.

Homologué

St Just St Rambert -Montpellier 2	N1421	12 - 2
	N1422	7 - 9

Homologué

POULE 2

PUC 2 - Pessac	N1203	6 - 4
	N1204	13 - 0

Avertissement Les articles 22.03.01 et 22.03.02 obligent les équipes à avoir 12 joueurs minimum sur le terrain.

Homologué

St Aubin – Vauréal	N1205	3 - 6
	N1206	6 - 5

Homologué

POULE 3

St Lô – Rouen 2	N1207	5 - 2
	N1208	7 - 2

Le scoreur ne doit pas remplir la feuille de match sauf les renseignements qui le concernent.

Expulsion . Mickaël Cerda Licence 17995, Rouen 2

Homologué

Ronchin – Ermont	N1209	7 - 6
	N1210	9 - 8

Le scoreur ne doit pas remplir la feuille de match sauf les renseignements qui le concernent.

Homologué

POULE 4

Sénart 2 – Dijon	N1211
	N1212

En attente des documents

Argancy - Metz	N1213	17 - 20
	N1214	5 - 27

Homologué

Date :	29 avril 2015
Lieu :	Etauliers
Horaires :	10h – 17h

Prochaine réunion	
Thème :	Homologations/Reports/ Terrains/Divers
Participants :	JM. Meurant, C. Frey
Excusés :	
Date :	Pendant le CdF 2015
Horaires :	A déterminer
Lieu :	Chartres

Reports

Sénart – PUC Date initiale : 31 mai
Date proposée : 23 août

St Aubin du Médoc – PUC 2 Date initiale : 7 juin
Date proposée : 14 juin

Rain-out – terrains impraticables :

Beucaire – Montpellier Date initiale : 19 avril
Journée de réserve : 10 mai

Montpellier – Bon Encontre Date initiale : 19 avril
Journée de réserve : 26 avril
A Bon Encontre

Inversion

Montpellier 2 – Bon Encontre Date initiale : 19 avril
Date proposée le 24 mai

Bon Encontre – Montpellier 2 joués le 26 avril

Horaires

Savigny - Rouen Date initiale : 31 mai à 11 :00
Dates et horaires proposées :
- Samedi 30 mai à 17 :00
- Dimanche 31 mai à 11 :00

Sanctions

1) Expulsion 12 avril : Olivier CHARLIONET, licence 18677 - Clermont-Ferrand

2) Expulsion : 12 avril : Olivier QUINTARD, licence 16961 - Eysines

3) Avertissement 19 avril : Gaël FOKELERE , licence 84778 - Dunkerque

4) Avertissement 19 avril : Olivier ISRAEL, licence 35268 - Rouen 2

Challenge de France

Vous trouverez le formulaire des rosters définitifs joint à ce PV ainsi qu'un courrier l'accompagnant.

Homologations

DIVISION 1

Journée du 12 avril

Montpellier – Sénart	D115	
	D116	

En attente des documents

Journée du 19 avril

Sénart – Toulouse	D119	9 - 10
	D120	16 - 3

Homologué

PUC – Chartres	D121	6 - 7
	D122	11 - 3

Homologué

Beaucaire - Montpellier	D123	rain out
	D124	

Reporté le 10 mai

Rouen - Savigny	D1392	6 - 2
	D1393	12 - 5

Homologué

Journée du 26 avril

Chartres - Rouen	D127	4 - 12
	D128	0 - 1

Homologué

DIVISION 2

Journée du 5 avril

Eysines - Rennes	D2111	11 - 0
	D2112	10 - 5

Homologué

Montigny – Equipe fédérale	D2113	6 - 8
Joué le 26 avril		

Homologué

	D2114	rain-out
--	-------	----------

Joué le 26 avril
Report : date à déterminer

Journée du 12 avril

Clermont-Ferrand - Eysines	D2119	16 - 5
	D2120	2 - 12

Expulsion : Olivier QUINTARD, licence 16961 - Eysines

Expulsion : Olivier CHARLIONET, licence 18677 - Clermont-Ferrand

Homologué

Journée du 19 avril

Equipe fédérale - La Rochelle

D2123

D2124

Reporté le 14 juin

Rennes – Clermont-Ferrand

D2125

8 - 17

D2126

8 - 19

Homologué

Montigny – Eysines

D2127

8 - 11

D2128

10 - 7

Homologué

NATIONALE 1

Journée du 12 avril

POULE 4

Sénart 2 – Dijon

N1211

3 - 2

N1212

4 - 3

Homologué

Journée du 19 avril

POULE 1

Bon Encontre - Montpellier 2

N1215

5 - 15

N1216

6 - 9

Joués le 26 avril en raison d'un rain-out

Homologué

St Just St Rambert – Nice

N1217

11 - 1

N1218

0 - 7 Défaite par pénalité

Avertissement : St Just St Rambert pour feuille de match incomplète – absence du nom des équipes

Avertissement : Nice pour feuille de match incomplète – absence du nom des équipes

Défaite par pénalité : Art 31.02.01 changement des étrangers poste pour poste

Amende : art 31.12 des RGES

Homologué

POULE 2

Pessac – St Aubin

N1219

4 - 2

N1220

3 - 5

Homologué

Thiais – Vauréal

N1221

8 - 7

N1222

7 - 11

Homologué

POULE 3

Dunkerque – Rouen 2

N1223

4 - 3

N1224

12 - 8

Avertissement : Olivier ISRAEL, licence 35268 - Rouen 2

Avertissement : Gaël FOKELERE, licence 84778 - Dunkerque

Homologué

Ermont – St Lô	N1225	3 - 17
	N1226	4 – 14

 : 11 joueurs pour Ermont
Homologué

POULE 4

Metz - Sénart 2	N1227	8 - 16
	N1228	8 – 11 annoncé Score faux : 9 - 11

Homologué

Valenciennes - Argancy	N1229	4 - 1
	N1230	10 - 6

Homologué

**La CNSB informe toutes les équipes que la période des avertissements est terminée.
Dorénavant, nous mettrons les pénalités financières.**

CEPENDANT
Excepté quelques loupés, notamment le nom des équipes,
Toutes les procédures sont respectées.
Merci à vous tous.

Date :	19 et 20 mai 2015
Lieu :	Etauliers
Horaires :	

Prochaine réunion	
Thème :	Challenge/Homologations/Reports/ Terrains
Participants :	C. Frey, JM Meurant par téléphone, F. Carrette-Legrand par téléphone
Excusés :	
Date :	Juin 2015
Horaires :	A déterminer
Lieu :	Pineuilh

Reports et terrains

Terrain en travaux

Nice – St Just St Rambert

Date initiale : 24 mai

Date proposée : 14 juin

A la Grande Motte

Nice – Bon Encontre

Date : 7 juin

A Bon Encontre ou terrain neutre

Rain-out – terrains impraticables :

Rennes – Montigny

Date initiale : 3 mai

Journée de réserve : 14 juin

Dijon – Argancy

Date initiale : 3 mai

Journée de réserve : 14 juin

Metz – Valenciennes 2^{ème} match

Date initiale : 3 mai

Journée de réserve : 14 juin

Challenge de France

Champion : **ROUEN**

Finaliste : SENART

Meilleur frappeur : Eddie MURRAY (PUC)

Meilleur lanceur : Keino PEREZ (Rouen)

MVP : Jeffrey MC KENZIE (Rouen)

DROIT SPORTIF

Le club de **Rouen** s'est assuré une place en **coupe d'Europe** selon les dispositions de l'article 3 du Règlement Sportif du Challenge de France et des RGES.

Homologations

DIVISION 1

Journée du 12 avril

Montpellier – Sénart

D115

0 - 2

D116

9 - 0

Amende : hors délai

Homologué

Beaucaire - Montpellier	D123	4 - 1
	D124	11 - 6

Joués le 10 mai
Homologué

Journée du 26 avril

Montpellier - Toulouse	D125	9 - 4
	D126	1 - 6

Amende pour Montpellier x2 : feuilles de match incomplètes absence des horaires

Homologué

Sénart - Beaucaire	D129	4 - 1
	D130	8 - 3

Homologué

Savigny – PUC	D1394	4 - 5
	D1395	1 - 4

Absence du roster pour les 2 clubs pour les 2 rencontres

Homologué

Journée du 3 mai

Toulouse - Beaucaire	D131	5 - 3
	D132	8 - 3

Homologué

Chartres - Sénart	D133	1 - 12
	D134	4 - 3

Amende : pour Chartres 1^{er} match feuille de match incomplète : absence du nom de l'équipe

Homologué

Il est **expressément** recommandé aux managers de remplir la partie de la feuille de match qui les concerne. Il est fortement **déconseillé** de laisser cette responsabilité à une tierce personne.

Rouen – PUC	D135	11 - 0
	D136	8 - 0

Homologué

Savigny - Montpellier	D1396	1 - 2
	D1397	0 - 13

Homologué

DIVISION 2

Journée du 3 mai

Eysines - La Rochelle	D2129	1 - 9
	D2130	7 - 4

Homologué

Clermont-Ferrand - Equipe Fédérale	D2131	13 - 6
	D2132	8 - 12

Homologué

Rennes - Montigny	D2133	terrain impraticable
	D2134	

Reporté le 14 juin

Journée du 10 mai

Montigny – Clermont-Ferrand	D2135	1 - 4
	D2136	1 - 7

Homologué

Equipe Fédérale - Eysines	D2137	14 - 0
	D2138	14 - 4

Amende : Feuilles de match incomplètes : absence des noms des 2 équipes

Homologué

La Rochelle – Rennes	D2139	22 - 2
	D2140	11 - 0

Amende pour La Rochelle : absence des (E) et (M) sur le 2^{ème} match

Homologué

Il est **expressément** recommandé aux managers de remplir la partie de la feuille de match qui les concerne. Il est fortement **déconseillé** de laisser cette responsabilité à une tierce personne.

NATIONALE 1

FEUILLES DE SCORAGE

Scanner les feuilles de scorage

à Jean-Marie MEURANT

jm.meurant@sfr.fr

à Christine Frey

christine.frey33@gmail.com

à Michel Dussart

michel.dussart.duss@gmail.com

N1 – N2

A Gwynplain Manach : Gwynplain@live.fr

dans la soirée

par le club recevant

A ce jour, Gwynplain Manach ne reçoit aucune feuille de scorage de la N1 pour entrer les statistiques.
Il serait souhaitable de communiquer son adresse email aux personnes chargées du scan.
Merci

Journée du 3 mai

POULE 1

Montpellier 2 – St Just St Rambert	N1231	1 - 7
	N1232	11 - 10

Homologué

Bon Encontre - Nice	N1233	0 - 3
	N1234	5 - 8

Homologué

Il est **expressément** recommandé aux managers de remplir la partie de la feuille de match qui les concerne. Il est fortement **déconseillé** de laisser cette responsabilité à une tierce personne.

POULE 2

Vauréal – PUC 2

N1235

N1236

En attente des documents au siège fédéral

St Aubin – Thiais

N1237

6 - 5

N1238

3 - 14

Homologué

POULE 3

Dunkerque - Ermont

N1239

7 - 1

N1240

13 - 3

Homologué

 Dunkerque : 11 joueurs

 Ermont : 10 joueurs



L'article 22.03.02 des RGES oblige les équipes a aligné **12 joueurs**.

L'annexe 2 précise que l'amende est de 150€ par joueur manquant (500€ en D1 et D2)

Ce point des RGES sera mis en application dès juin.

Ronchin – St Lô

N1241

6 - 14

N1242

2 - 1

Homologué

POULE 4

Metz - Valenciennes

N1243

12 – 11

Homologué

N1244

rain out

Reporté le 14 juin

Dijon – Argancy

N1245

terrain impraticable

N1246

Reporté au 14 juin

Journée du 10 mai

POULE 1

Montpellier 2 – Bon Encontre

N1423

N1424

En attente des documents au siège fédéral

St Just St Rambert – Nice

N1425

12 - 2

N1426

5 – 1

 Nice : 11 joueurs

Homologué

POULE 2

Thiais – Pessac

N1247

11 - 1

N1248

10 - 9

Homologué

PUC 2 – St Aubin

N1249

N1250

En attente des documents au siège fédéral

POULE 3

Ermont - Rouen 2

N1251

6 - 8

N1252

7 - 12

Homologué

Ronchin - Dunkerque

N1253

5 - 2

N1254

8 - 4

 Dunkerque : 11 joueurs

Homologué

POULE 4

Sénart 2 - Argancy

N1255

4 - 1

N1256

12 - 9

 Argancy : 11 joueurs

Homologué

Valenciennes - Dijon

N1257

9 - 3

N1258

9 - 11

Protêts : **En cours de traitement**

En attente

Date :	8 juin 2015
Lieu :	Réunion téléphonique
Horaires :	De 19h à 21h

		Prochaine réunion	
Thème :	Appel BC92/Protêts de Valenciennes et Dijon/Pénalité financière article 22.03.02/Cahier des charges du CdF/Règlement du CdF	Date :	17 juin 2015
Participants :	JM. Meurant, C. Frey, S. Lesfargues, M.Brelle-Andrade, G. Fages	Horaires :	A déterminer
Excusés :	E. Aubes	Lieu :	

Appel du Baseball Club des Hauts de Seine à l'encontre d'une décision de la Commission Régionale Sportive Baseball de la Ligue d'Ile de France.

La décision des membres présents sera diffusée dans le PV9.

Protêt de Dijon

Relatif à l'expulsion de Sylvain Bernard de l'équipe de Dijon lors de la rencontre Valenciennes-Dijon du 10 mai 2015.

Les membres présents décident de suivre l'avis de la CNAB et rejette le protêt.

L'expulsion de S. Bernard sera enregistrée dans le fichier des sanctions et le dépôt de garantie sera encaissé par la FFBS.

Protêt de Valenciennes

Relatif au jugement de l'arbitre d'une obstruction lors de la rencontre Valenciennes-Dijon du 10 mai 2015.

Le protêt n'est pas retenu parce que celui-ci ne relève pas d'une violation d'une règle de baseball mais d'un jugement de l'arbitre **Règle 4.19 des règles de jeu**.

Le dépôt de garantie sera encaissé par la FFBS.

Pénalité financière – article 22.03.02 des RGS

L'article 22.03.02 oblige les équipes à aligner au moins 12 joueurs sur le terrain.

Les membres présents soulignent la fragilité évidente d'une équipe de moins de 12 joueurs et reconnaissent que cet article doit permettre aux clubs évoluant en championnat national d'en prendre conscience.

Aussi, les membres présents décident que la pénalité financière relative à la contravention de cet article est **mise avec sursis lors du premier manquement** afin de permettre aux équipes d'être vigilantes.

Au deuxième manquement, la pénalité financière sera appliquée pour les 2 manquements, le sursis étant supprimé.

Cahier des charges du Challenge de France

- 1) Les évolutions du cahier des charges sont transmises à la Commission Fédérale de la réglementation qui le présentera au Comité Directeur pour approbation.
- 2) La présence médicale coûte très cher à une organisation. La CNSB demande aux Commissions Fédérales Juridique et de Réglementation d'étudier les textes juridiques relatifs à ce point et de voir s'il n'y a pas d'alternative moins onéreuse ou un minimum requis.

- 3) 3 points du cahier des charges doivent être soumis à débat au Comité directeur. En effet les points que les membres présents ont examinés ne relèvent pas de la compétence de la CNSB mais du Comité Directeur.

Recommandation 1 : l'alinéa 6.2

Cet alinéa a été fait en collaboration avec la CFSS, le play by play étant le problème n°1 de cette compétition et reconduit d'année en année.

Les membres présents recommandent à la **CFSS de prévoir cette dépense dans son budget**, ces ordinateurs pouvant servir à d'autres manifestations sportives de la fédération telles que les interligues, le softball....

Recommandation 2 : alinéa 8.6

La moitié des membres présents était pour l'augmentation du montant de la vente des produits de la boutique fédérale reversé à l'organisation : de 10% à 20%.

Mais tous, nous reconnaissons que ce n'est pas de la compétence de la CNSB.

Néanmoins, nous souhaitons que le Comité Directeur **débattenne d'une augmentation ou pas.**

Recommandation 3 : alinéas 13 et 14.1

L'avis général est que les commentaires pendant les rencontres posent problème. Le mot « commentaire » est supprimé pour être remplacé par « annonce ».

Les managers et joueurs se plaignent.

G. Fages dit qu'il serait dommage de se priver d'un moyen de donner de la vie sur le terrain mais que les commentaires ne doivent pas être désagréables, ni descriptifs, ni supporter une équipe, un joueur.

M. Brelle-Andrade souligne qu'il est possible d'expliquer les règles du jeu entre les manches.

S. Lesfargues explique que le Challenge de France est une compétition fédérale sous l'égide de la Fédération et que toute communication – à savoir affiche, logo, dossier de presse et annonces sur le terrain - doit être gérée par la Commission Fédérale de Communication.

La CNSB souhaite que celle-ci intervienne en amont de l'organisation.

La CNSB souhaite que le Comité Directeur accepte cette démarche et qu'il accepte que le commentateur des rencontres soit désigné par la Commission Fédérale de communication.

Règlement sportif du Challenge de France
--

- 1) Le point 6.8 doit faire l'objet d'une sollicitation auprès des managers.
- 2) Le point 6.2 doit être accompagné d'un changement dans les annexes 3 et 8.1 des RGES. Ce travail sera fait avec la Commission Fédérale de la réglementation.
- 3) Le règlement sportif du Challenge de France sera donc présenté au Comité Directeur via la Commission fédérale de la réglementation à l'automne.

Date :	10 juin 2015
Lieu :	Etauliers
Horaires :	

Prochaine réunion	
Thème :	Homologations/Appel/ Protêt/Dates Po et PD de la N1
Participants :	JM. Meurant, C. Frey
Excusés :	
Date :	17 juin 2015
Horaires :	A déterminer
Lieu :	

Erratum

L'adresse du statisticien de la N1 est :
gwynplaine@live.fr

Appel du Baseball Club des Hauts de Seine à l'encontre d'une décision de la Commission Régionale Sportive Baseball de la Ligue d'Ile de France.

En réunion téléphonique, le 8 juin 2015, présents JM. Meurant, C. Frey, S. Lesfargues, M.Brelle-Andrade, G. Fages – Voir le PV 8

RAPPEL DE LA PROCEDURE

La Commission Régionale Sportive Baseball d'Ile de France a pris une décision à l'encontre du Baseball Club des Hauts de Seine lors de sa réunion du 11 mai 2015 ; la Commission étant composée de Messieurs Olivier DUBAUT, Président, Sylvain PONGE et Bruno BRELLE.

Cette décision fait état d'une défaite par pénalité pour la rencontre BC 92 vs Meaux du 29 mars 2015 concourant pour le Championnat Régional R1d'Ile de France, pour utilisation d'un joueur non licencié par le BC 92 (Guillaume CORNU).

Communication de cette décision, entre autres, a été effectuée par courrier électronique en date du 18 mai 2015 aux clubs concernés.

Le BC 92 a fait appel de cette décision auprès de la CNSB par courrier RAR adressé au siège de la Fédération en date du 29 mai 2015, accompagné d'un chèque représentant les frais d'ouverture de dossier et d'enquête.

SUR LA RECEVABILITE

Vu les éléments susmentionnés :

Considérant que la procédure d'appel d'une décision de Commission régionale n'a pas été effectuée dans le respect des dispositions des divers règlements fédéraux et en particulier de celles de l'article 75 du Règlement Intérieur qui stipule que : « L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée. »

Qu'il ressort que la demande d'appel ainsi déposée est illégale et non recevable par la CNSB.

Ayant pris connaissance des éléments versés au dossier, tant par la CRSB, que par le BC 92, la CNSB accepte néanmoins de traiter le sujet au fond.

RAPPEL DES FAITS

Par courrier électronique du 1^{er} avril 2015, Sylvain ABIVEN coach des seniors du BC92 signalait à la Fédération deux types de problèmes rencontrés lors de la saisie du roster avant la rencontre concernée :

- « Guillaume CORNU n'apparaissait nulle part, pour figurer sur roster . il est pourtant bien licencié chez nous »
- « certains joueurs, que j'ai du insérer manuellement apparaissent en « BANC » sur roster ». et demandait ce qu'il convenait de faire pour résoudre ce problème.

Par courrier électronique du 2 avril 2015, Sébastien VERGER, gestionnaire des Championnats R1 d'Ile de France, questionnait la Fédération aux fins de savoir si les joueurs apparaissant en « BANC » étaient déclarés Baseball et pas uniquement Softball, Sylvain ABIVEN étant en copie.

Par courrier électronique du 2 avril 2015, la Fédération confirmait que « si ils sont sélectionnables et sélectionnés sur le roster c'est qu'ils sont licenciés dans la discipline concernée », Sylvain ABIVEN étant en copie.

Par courrier électronique du 2 avril 2015, la Fédération indiquait que Guillaume CORNU n'était pas licencié.

Par courrier électronique du 2 avril 2015, Sébastien VERGER, faisait valoir à Sylvain ABIVEN un certain nombre d'irrégularités concernant cette rencontre, en particulier que Guillaume CORNU n'était pas licencié, et que Lazaro PONTE CARDENAS licencié en Softball ne l'était pas en Baseball. Pour ce dernier, une extension de licence en Baseball fût effectuée par le club en date du 4 avril 2015.

Par courrier électronique du 4 avril 2015, Sylvain PONGE faisait valoir, entre autres, à Sylvain ABIVEN que Guillaume CORNU n'était pas licencié et qu'il enjoignait « à vous rapprocher le plus rapidement possible de la Fédération pour régulariser cette situation ».

Par courrier électronique du 4 avril 2015, Sylvain ABIVEN reconnaît qu'il « **s'avère que nous avons en réalité rencontré un problème avec sa mutation, malheureusement toujours pas réglé à ce jour** ».

Par courrier électronique du 10 avril 2015, Sylvain PONGE signalait « qu'aucune demande de mutation concernant Guillaume CORNU n'apparaît sur iCompétition et qu'il est non licencié pour la saison 2015 ».

De nombreux autres échanges sur les mêmes bases n'apportent aucun élément nouveau au débat si ce n'est bis repetita.

SUR LA DECISION DE LA COMMISSION REGIONALE SPORTIVE DE BASEBALL D'ILE DE FRANCE

Vu les Statuts de la Fédération, et en particulier son article 6 qui stipule que « Tous les adhérents des Clubs affiliés à la Fédération doivent être titulaires d'une licence. La Fédération peut, en cas de non respect de cette disposition par un Club affilié, prononcer une sanction dans les conditions prévues par le Règlement Disciplinaire. »

Considérant qu'il appartient donc aux dirigeants de club de prendre les diligences nécessaires aux fins de s'assurer que tous les membres de leur club sont bien licenciés à la Fédération, dans la ou les disciplines pour lesquelles ils veulent s'exprimer en compétition, sans qu'il soit nécessaire de leur rappeler.(voir ci-dessous)

Vu les Règlements Généraux de la Fédération, et en particulier son article premier qui précise que lors de leur demande d'affiliation les clubs fournissent « une déclaration d'acceptation des Statuts et Règlements de la Fédération en deux exemplaires, ».

Qu'il ressort de ses échanges avec les représentants de la CRSB, puis dans sa requête en appel, que le BC92 pense aujourd'hui pouvoir s'exonérer de ses obligations en faisant valoir « des textes d'intérêt supérieur », tel, entre autres, que la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Considérant que par son engagement en championnat le BC92 – aucune obligation ne lui étant imposée – a accepté de façon libre et consentie, tant les dispositions des Règles du jeu, que des divers règlements sportifs concernant celui-ci.

Vu les Règlements Généraux de la Fédération, et en particulier les alinéas 11 à 13 de son article 16 qui stipulent :

« La qualification du joueur ou de la joueuse n'est acquise de plein droit que lorsque le Club dont le licencié est issu présente à l'arbitre en chef de la rencontre intéressée l'attestation collective de licence le concernant imprimée par son Club à partir du logiciel de licence « iClub » de la Fédération, moins de trois jours avant toute rencontre officielle. »

« En l'absence de cette condition la qualification du joueur n'est pas acquise. »

« Tout joueur ou toute joueuse ne figurant pas sur une attestation collective de licence imprimée par son Club à partir du logiciel de licence « iClub » de la Fédération, mais figurant sur une feuille de match et/ou de score, entraînera pour son Club, **une pénalité financière dont le montant est défini chaque année par le Comité Directeur, ainsi qu'une défaite par pénalité, pour chaque rencontre à laquelle le joueur ou la joueuse aura participé.** »

Vu ces dispositions reprises dans les Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball, et en particulier son article 29.06 qui précise :

29.06 « La présence sur le terrain d'un ou de plusieurs joueurs ne figurant pas sur l'attestation collective de licence ou lorsque l'attestation collective de licence n'aura pas été présentée à l'arbitre en chef ou au commissaire technique désigné pour la rencontre, entraînera pour le Club fautif, et par joueur en infraction, **une pénalité financière dont le montant est défini annuellement par le Comité Directeur de l'organe fédéral considéré ainsi qu'une défaite par pénalité de l'équipe fautive** pour chaque rencontre concernée. »

Considérant que le joueur Guillaume CORNU ne figurait pas sur l'attestation collective de licence, et que n'a pas été produite son attestation individuelle de licence, comme les dispositions de l'article 29.05.02 des dits règlements lui en donne la possibilité.

Qu'il apparaît aujourd'hui que ce joueur a fait l'objet d'une mutation extraordinaire du Club de SENS au Club BC92 en date du 30 avril 2015, postérieurement à la date de la rencontre concernée..

Qu'il en ressort que ce joueur en enfreignant les dispositions des règlements précités ne pouvait être présent sur la feuille de match, ni sur le terrain.

La Commission Nationale Sportive Baseball décide :

De rejeter la demande du Baseball Club des Hauts de Seine,

De confirmer la décision de la Commission Régionale Sportive Baseball d'Ile de France du 11 mai 2015 avec toutes les conséquences qui en découlent (la perte de la rencontre concernée par pénalité, ainsi que le montant de la pénalité financière), en ce qu'elle n'a fait qu'appliquer les dispositions de la réglementation en vigueur, après un échange contradictoire avec la partie adverse,

De dire l'appel non fondé, et que le chèque du montant des frais d'ouverture de dossier et d'enquête sera encaissé par la Fédération.

Que le procès-verbal de ces décisions devra être expédié, pour notification, par courrier électronique aux différents responsables du Baseball Club des Hauts de Seine, ainsi qu'à la Commission Régionale Sportive Baseball d'Ile de France.

Que le Baseball Club des Hauts de Seine pourra faire appel de ces décisions dans les 10 jours de leur notification devant le Bureau de la Fédération par courrier RAR adressé au siège de la Fédération accompagné d'un chèque d'un montant de 50 euros représentant les frais d'ouverture de l'appel et d'enquête, conformément aux dispositions de l'article 76 du Règlement Intérieur de la fédération.

PAR AILLEURS

La CNSB a pris note de la mansuétude que la CRSB d'Ile de France a eu à l'égard du BC92, en acceptant, d'une part, la régularisation a posteriori de 2 joueurs ne possédant le jour de la rencontre qu'une licence ne permettant pas la pratique du Baseball, et d'autre part, de recevoir très longtemps après le délai imparti par la réglementation en vigueur les rosters des deux clubs, et ce, sans appliquer les pénalités financières prévue pour ces cas.

La CNSB attire l'attention du BC92 sur les éventuelles conséquences que sa responsabilité civile et pénale aurait pu lui faire encourir en faisant jouer « à tout prix » Guillaume CORNU, qui ne possédait pas le jour de la compétition un certificat médical, de moins d'un an, attestant l'absence de contre indication à la pratique en compétition en contravention avec les dispositions des articles L. 131-2 et suivants du Code du sport.

(Certificat délivré le 29 avril 2015 par le Docteur GARNIER n° d'ordre 10002171436)

Recommandation aux Commissions régionales sportives

Les procès-verbaux des réunions des CRSB doivent être **rédigés** sous une forme administrative réglementaire.

Ainsi doivent figurer :

La date de la réunion
Le lieu
Les horaires
Les membres présents

Protêt de Dijon

En réunion téléphonique, le 8 juin 2015, présents JM. Meurant, C. Frey, S. Lesfargues, M.Brelle-Andrade, G. Fages – Voir le PV 8

Relatif à l'expulsion de Sylvain Bernard de l'équipe de Dijon lors de la rencontre Valenciennes-Dijon du 10 mai 2015.

Les membres présents décident de suivre l'avis de la CNAB et rejette le protêt.

L'expulsion de S. Bernard sera enregistrée dans le fichier des sanctions et le dépôt de garantie sera encaissé par la FFBS.

Protêt de Valenciennes

En réunion téléphonique, le 8 juin 2015, présents JM. Meurant, C. Frey, S. Lesfargues, M.Brelle-Andrade, G. Fages – Voir le PV 8

Relatif au jugement de l'arbitre d'une obstruction lors de la rencontre Valenciennes-Dijon du 10 mai 2015.

Le protêt n'est pas retenu parce que celui-ci ne relève pas d'une violation d'une règle de baseball mais d'un jugement de l'arbitre **Règle 4.19 des règles de jeu.**

Le dépôt de garantie sera encaissé par la FFBS.

Sanctions

- 1) **Expulsion** 5 mai : Sylvain Bernard, licence 18062 - Dijon
- 2) **Expulsion** : Joris Navarro, licence 16562, Beaucaire
- 3) **Avertissement** : Grégor HANSCH – Argancy – licence 9719
- 4) **Expulsion** : Florent CAPTIER – Ermont – licence 10325
- 5) **Expulsion** : Tony KLENNER – Ermont – licence 23936

Homologations

DIVISION 1

Journée du 24 mai

Chartres - Toulouse	D139	0 - 3
	D140	1 - 11

Homologué

PUC - Sénart	D141	4 - 10
	D142	4 - 7

Homologué

Beaucaire – Savigny	D1398	2 - 4
	D1399	7 – 6

Amende : pour Beaucaire 1^{er} match feuille de match incomplète : (E) – (M) – (p)

Expulsion : Joris Navarro, licence 16562, Beaucaire

Homologué

Journée du 31 mai

Sénart - PUC	D143	
	D144	

Reportés au 23 août

Chartres - Beaucaire	D145	5 - 12
	D146	10 - 8

Homologué

Toulouse - Montpellier	D147	4 - 0
	D148	6 - 1

Homologué

Savigny – Rouen	D1400	0 - 10
	D1401	

Absence des Irosters des 2 équipes pour les 2 rencontres

Absence de la feuille de match et des feuilles de scorage du 2^{ème} match

En attente de la réception des documents au siège fédéral

DIVISION 2

Journée du 24 mai

Rennes - Eysines	D2141	6 - 13
	D2142	8 - 12

Homologué

Equipe fédérale - Montigny	D2143	1 - 2
	D2144	5 - 8

Homologué

Clermont-Ferrand – La Rochelle	D2145	14 - 12
	D2146	13 - 0

Amende : Clermont-Ferrand 1^{er} match : feuille de match incomplète absence de l'horaire

Homologué

Journée du 31 mai

Rennes - Equipe fédérale	D2147	13 - 3
	D2148	7 - 6

Homologué

Eysines – Clermont-Ferrand	D2149	
	D2150	

En attente de la réception des documents au siège fédéral
(grève du centre de tri à Bordeaux)

Montigny – La Rochelle	D2151	6 - 10
	D2152	14 - 8

Homologué

NATIONALE 1

RAPPEL

Les dates des play-off et play-down sont :
6 – 13 et 20 septembre

Journée du 3 mai **POULE 2**

Vauréal – PUC 2	N1235	12 - 5
	N1236	6 - 14

Homologué

Journée du 10 mai

Montpellier 2 – Bon Encontre	N1423	10 - 12
	N1424	8 – 14

Amende : feuilles de match et scorage hors délai

Homologué

PUC 2 – St Aubin	N1249	
	N1250	



Dernier rappel avant la pénalité financière et les défaites par pénalité pour le club recevant

**Tous les documents officiels d'une rencontre doivent parvenir au siège fédéral
41 rue de Fécamp 75012 Paris
Article 22.05.03 des RGES**

Valenciennes - Dijon	N1257	9 - 3
	N1258	9 - 11

Expulsion : Sylvain Bernard, licence 18062

Protêts : **Traités en réunion téléphonique, le 8 juin 2015, présents JM. Meurant, C. Frey, S. Lesfargues, M.Brelle-Andrade, G. Fages – Voir le PV 8**

Protêt de Dijon :

Relatif à l'expulsion de Sylvain Bernard de l'équipe de Dijon lors de la rencontre Valenciennes-Dijon du 10 mai 2015.

Les membres présents décident de suivre l'avis de la CNAB et rejette le protêt.

L'expulsion de S. Bernard sera enregistrée dans le fichier des sanctions et le dépôt de garantie sera encaissé par la FFBS.

Protêt de Valenciennes

Relatif au jugement de l'arbitre d'une obstruction lors de la rencontre Valenciennes-Dijon du 10 mai 2015.

Le protêt n'est pas retenu parce que celui-ci ne relève pas d'une violation d'une règle de baseball mais d'un jugement de l'arbitre **Règle 4.19 des règles de jeu.**

Le dépôt de garantie sera encaissé par la FFBS.

Homologué

Journée du 24 mai

POULE 1

Nice – St Just St Rambert	N1259
	N1260

Reporté au 14 juin

Montpellier 2 – Bon Encontre	N1261	7 - 1
	N1262	20 - 8

Homologué

POULE 2

St Aubin - Pessac	N1263	6 - 16
	N1264	8 - 6

Homologué

Vauréal – Thiais	N1265	14 - 4
	N1266	4 - 7

Amende : Vauréal 2è match feuille de match incomplète (E)

Homologué

POULE 3

Rouen 2 – St Lô	N1267	2 - 7
	N1268	7 - 1

Amende : pour St Lô 1er match feuille de match sans nom de l'équipe

Homologué

Ermont - Ronchin	N1269	5 - 15
	N1270	3 - 11

Amende avec sursis (voir PV8) pour Ermont 11 joueurs sur la feuille de match

Homologué

POULE 4

Sénart 2 – Metz	N1271	9 - 8
	N1272	3 - 1

Homologué

Argancy - Valenciennes	N1273	5 - 8
	N1274	4 - 5

Avertissement : Grégor HANSCH – Argancy – licence 9719

Homologué

Journée du 31 mai

POULE 1

Montpellier 2 - Nice	N1275
	N1276

St Just St Rambert – Bon Encontre	N1277	9 - 1
	N1278	9 - 2

Amende avec sursis (voir PV8) pour Bon Encontre 11 joueurs sur la feuille de match

Homologué

POULE 2

PUC 2 – Vauréal	N1279
	N1280

Thiais – St Aubin	N1281	5 - 6
	N1282	5 - 9

Homologué

POULE 3

Ermont - Dunkerque	N1283
	N1284

Expulsion : Florent CAPTIER – Ermont – licence 10325

Expulsion : Tony KLENNER – Ermont – licence 23936

Homologué



La CNSB attire l'attention du club d'Ermont sur le nombre d'expulsion de ses joueurs. La CNSB rappelle que, à la 3^{ème} expulsion, l'annexe 2 des RGES l'autorise à donner une amende conséquente au club.

St Lô – Ronchin	N1285	13 - 3
	N1286	10 - 9

Homologué

POULE 4

Dijon – Sénart 2	N1287	0 - 21
	N1288	2 - 5

Homologué

Metz - Argancy	N1289	2 - 6
	N1290	14 – 9

Amende : Metz et Argancy_feuilles de match incomplètes – nom des équipes x 2 – horaires du 1^{er} match

Homologué



Date :	18 juin 2015
Lieu :	Etauliers
Horaires :	

Prochaine réunion	
Thème :	Bureau fédéral/Homologations/Reports/ Sanction/Appel à candidature
Participants :	C. Frey, JM Meurant par téléphone
Excusés :	
Date :	Juillet 2015
Horaires :	A déterminer
Lieu :	Pineuilh

Extrait du PV du Bureau fédéral du 11 juin 2015

« Appel de St Just St Rambert sur une décision CNSB :

Après en avoir débattu et compte tenu des différents témoignages et éléments soumis à son appréciation, le Bureau décide :

- d'annuler cette rencontre
- de demander à la CNSB de faire rejouer ce match
- de ne pas encaisser le chèque de dépôt de garantie

En conséquence la défaite par pénalité du club de St Just St Rambert est annulée ainsi que l'amende subséquente.

Le chèque de dépôt de garantie sera rendu. »

Appel à candidature pour le CHALLENGE DE France 2016

Dates : 5 – 6 – 7 - 8 mai 2016

La CNSB signale qu'il n'y a aucune obligation que l'organisateur soit un club de Division 1, pourvu qu'il y ait 2 terrains à moins de 50 km l'un de l'autre ou à moins d'1 heure et que le cahier des charges soit respecté.

Vous trouverez celui-ci sur le site fédéral, rubrique « textes officiels » avec les 2 conventions.

Les membres de la CNSB se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Les dossiers doivent être envoyés à la CNSB et doivent contenir :

- ❖ La demande de candidature dûment remplie et signée,
- ❖ Un chèque de 800€,
- ❖ un chèque caution de 3000 € de l'organisateur,
- ❖ un chèque caution de 1000 € du club-partenaire du terrain secondaire,
- ❖ un dossier de présentation de l'organisateur (du club, du comité départemental ou de la ligue régionale), démontrant la capacité à remplir l'ensemble des obligations incombant à l'organisateur,
- ❖ Une lettre des 2 municipalités.

Reports

Arrêté municipal

Rennes – Montigny

Date initiale : 14 juin

Date proposée : 5 juillet

Rain-out

Beucaire – Toulouse 2è match

Date : 14 juin

Report : 23 août

Horaires

Savigny – Toulouse – 2 août Horaire initial : 11 :00
Horaire proposé : 12 :00

Sanctions

- 1) Expulsion** : Thomas Dormard, licence 19906 - Chartres
- 2) Expulsion** : Jamel Boutagra, licence 2379 - Puc

Homologations

DIVISION 1

Montpellier - Rouen	D137	4 - 18
	D138	0 - 14

Joué le 7 juin

Homologué

Journée du 31 mai

Savigny – Rouen	D1400	0 - 10
	D1401	0 - 2

Amende : pour Savigny hors délai pour l'envoi des documents

Amende : pour Savigny absence du Iroster

Homologué

Journée du 14 juin

Rouen – Sénart	D149
	D150

En attente de la réception des documents au siège fédéral

Beaucaire - Toulouse	D151	10 - 9
----------------------	------	--------

Homologué

D152	rain-out
------	----------

Reporté au 23 août

Montpellier - PUC	D153	4 - 6
	D154	11 - 0

Expulsion : Jamel Boutagra, licence 2379 - Puc

Homologué

Savigny – Chartres	D1402	8 - 5
	D1403	14 - 4

Rapport d'arbitrage : A Compiègne : Savigny ne s'est pas comporté comme une équipe home-team

- Pas de scoreur
- Pas de terrain tracé

Amende : pour Savigny absence du Iroster

Expulsion : Thomas Dormard, licence 19906 - Chartres

Homologué

DIVISION 2

Equipe fédérale - La Rochelle	D2123	7 - 5
	D2124	3 - 4

Joué le 14 juin

Homologué

Rennes - Montigny	D2133
	D2134

Reporté le 5 juillet en raison d'un arrêté municipal rendant le terrain indisponible

Journée du 31 mai

Eysines – Clermont-Ferrand	D2149	15 - 5
	D2150	4 - 16

Homologué

Journée du 7 juin

La Rochelle – Equipe fédérale	D2153	8 - 3
	D2154	7 - 17

Homologué

Clermont-Ferrand - Rennes	D2155	16 - 6
	D2156	15 - 0

Homologué

Eysines – Montigny	D2157	5 - 1
	D2158	10 - 18

Homologué

NATIONALE 1

Metz - Valenciennes

N1244

Joué le 14 juin

En attente de la réception des documents au siège fédéral

Dijon – Argancy	N1245	6 - 10
	N1246	5 - 0

Joué le 14 juin

Homologué

Journée du 10 mai

PUC 2 – St Aubin	N1249	0 - 7
	N1250	0 - 7

Malgré les avertissements et la relance sur le PV 9 de la CNSB, le club recevant n'a envoyé aucun document au siège fédéral en contravention avec l'article 22.05.03. En conséquence, la CNSB décide de :

Défaites par pénalité x 2 : article 22.05.03 des RGES absence des feuilles de match et de scorage
Amende : article 22.05.03 des RGES absence des feuilles de match et de scorage

Homologué

Journée du 24 mai

Nice – St Just St Rambert	N1259
	N1260

Reporté au 14 juin

En attente de la réception des documents au siège fédéral

Journée du 31 mai

POULE 1

Montpellier 2 - Nice	N1275	8 - 5
	N1276	11 - 6

Homologué

POULE 2

PUC 2 – Vauréal	N1279	16 - 7
	N1280	6 - 3

Amende : pour le PUC envoi des documents hors délai

Amende avec sursis (voir PV8) pour Vauréal 11 joueurs sur la feuille de match

Amende : Vauréal 2è match feuille de match incomplète (E)

Homologué

POULE 3

Ermont - Dunkerque	N1283	3 - 6
	N1284	11 - 14

Homologué

Journée du 7 juin

POULE 1

St Just St Rambert - Montpellier 2	N1291	3 - 5
	N1292	4 - 7

Homologué

Nice – Bon Encontre	N1293	14 - 4
	N1294	5 - 7

Amende avec sursis (voir PV8) pour Nice 11 joueurs sur la feuille de match

Homologué

POULE 2

Pessac – Thiais	N1295	3 - 8
	N1296	8 - 9

Homologué

St Aubin – PUC 2	N1297	3 - 11
	N1298	17 - 7

Homologué

POULE 3

Rouen 2 - Ermont	N1299	11 - 1
	N1300	15 - 4

Homologué

Dunkerque - Ronchin	N1301	6 - 3
	N1302	4 - 2

Homologué

POULE 4

Sénart 2 - Valenciennes	N1303	11 - 1
	N1304	8 - 7

Homologué

Metz - Dijon	N1305	11 - 3
	N1306	4 - 12

Homologué

Thème :	Homologies/National 2/ Play o
Participants :	C. Frey, JM Meurant, H. Lapeyre
Excusés :	

Prochaine réunion	
Date :	A déterminer
Horaires :	A déterminer
Lieu :	Pineuilh

DIVISION 1

Homologué

Homologué

A Toulouse

Maintien

Rennes - Eysines D2175
D2176

[A Rennes](#)

Journées des 13 et 14 septembre
1/2 de finale

Clermont-Ferrand - Montigny D2177
D2178
D2179

[A Clermont-Ferrand](#)

La Rochelle – Equipe Fédérale D2180
D2181
D2182

[A La Rochelle](#)

Maintien

Eysines - Rennes D2183
D2184
D2185

[A Eysines](#)

<u>NATIONALE 1</u>

Dijon – Argancy N1245 10 – 6 **erratum**
N1246 5 - 0

Joué le 14 juin
Homologué

Nice – St Just St Rambert N1259 1 - 6
N1260 6 - 11

Reporté au 14 juin
Homologué

Journée du 21 juin**POULE 1**

Montpellier 2 – Nice N1307 13 - 6
N1308 4 - 3

Homologué
Journée du 28 juin**POULE 1**

Nice – Montpellier N1427 6 - 14
N1428 1 - 12

Homologué**POULE 3**

Rouen 2 - Dunkerque N1327 9 - 3
N1328 11 - 6

Homologué

St Lô – Ermont	N1329	14 - 1
	N1330	14 - 4

Homologué

POULE 4

Argancy – Dijon	N1333	13 - 3
	N1334	14 - 4

Homologué

Nationale 2

Responsable : Hervé LAPEYRE

Dates : **saison régulière :** **uniquement pour la poule B : 29 ou 30 août**
6 septembre
13 septembre
20 septembre
Réserve : 27 septembre
1/4 finale : 3 et 4 octobre
1/2 finale : 10 et 11 octobre
Réserve : 18 octobre
Finale : 24 et 25 octobre (*passage à l'heure d'hiver*)

Conditions de participation : annexe 1.04 des RGES

- 50 licences minimum
- Dont 15 jeunes

Après analyse des championnats régionaux et des clubs, 17 équipes sont retenues.

Ile de France	Evry Gif sur Yvette
PACA :	Gapeau Marseille (<i>sous réserve de l'approbation de la commission des terrains</i>)
Normandie :	Les Andelys Louviers
Languedoc Roussillon :	Perpignan Béziers
Poitou Charentes :	Angoulême
Aquitaine :	Pau Anglet
Pays de Loire :	Nantes
Bretagne :	La Guerche
Grand Est :	Strasbourg (<i>tous les matches à l'extérieur</i>)
Rhône Alpes :	Bron
Nord-Pas-de-Calais	Compiègne

Midi-Pyrénées

Toulouse 3 les Astros

Les poules pourraient se composer de la façon suivante **sous réserve**

- **d'acceptation de s'engager**
- **et de réception du dossier d'engagement**

A - Beziers
Gapeau
Bron-St Priest
Marseille

B Anglet
Pau
Toulouse 2
Angoulême
Perpignan

C - Gif sur Yvette
Louviers
Strasbourg
Compiègne

E - Evry
Les Andelys
Nantes
La Guerche

Dossier d'engagement

- Ils vont être envoyés dans la semaine
- **Date limite de retour des dossiers d'engagements : 22 juillet**
- A envoyé au **siège fédéral** 41 rue de Fécamp 75012 Paris

La CNSB



Date :	13 juillet 2015
Lieu :	Etauliers
Horaires :	11 :00 – 17 :00

Prochaine réunion	
Thème :	Homologations/National 2/ Play off/
Participants :	C. Frey, JM Meurant, H. Lapeyre
Excusés :	
Date :	A déterminer
Horaires :	A déterminer
Lieu :	Pineuilh

Homologations

DIVISION 1

Journée du 28 juin

Toulouse – Rouen D161 3 - 8
 D162 1 - 6

Homologué

Sénart - Montpellier D165 3 - 1
 D166 9 - 2

Homologué

DIVISION 2

Rennes - Montigny D2133 9 - 11
 D2134 6 - 4

Joué le 5 juillet

Homologué

Journée du 28 juin

Rennes – La Rochelle D2165 6 - 17
 D2166 8 - 18

Une instruction disciplinaire est en cours : Neftali MILLER – Rennes – licence 27782

Homologué

Eysines – Equipe fédérale D2167 2 - 5
 D2168 5 - 15

Homologué

Division 2 - Play off

Journée du 6 septembre 1/2 de finale

Montigny – Clermont-Ferrand D2171
 D2172

[A Montigny](#)

Equipe Fédérale- La Rochelle D2173
 D2174

[A Toulouse](#)

Maintien

Rennes - Eysines D2175
D2176

[A Rennes](#)

Journées des 13 et 14 septembre
1/2 de finale

Clermont-Ferrand - Montigny D2177
D2178
D2179

[A Clermont-Ferrand](#)

La Rochelle – Equipe Fédérale D2180
D2181
D2182

[A La Rochelle](#)

Maintien

Eysines - Rennes D2183
D2184
D2185

[A Eysines](#)

<u>NATIONALE 1</u>

Dijon – Argancy N1245 10 – 6 **erratum**
N1246 5 - 0

Joué le 14 juin
Homologué

Nice – St Just St Rambert N1259 1 - 6
N1260 6 - 11

Reporté au 14 juin
Homologué

Journée du 21 juin**POULE 1**

Montpellier 2 – Nice N1307 13 - 6
N1308 4 - 3

Homologué
Journée du 28 juin**POULE 1**

Nice – Montpellier N1427 6 - 14
N1428 1 - 12

Homologué**POULE 3**

Rouen 2 - Dunkerque N1327 9 - 3
N1328 11 - 6

Homologué

St Lô – Ermont	N1329	14 - 1
	N1330	14 - 4

Homologué

POULE 4

Argancy – Dijon	N1333	13 - 3
	N1334	14 - 4

Homologué

Nationale 2

Responsable : Hervé LAPEYRE

Dates : **saison régulière :** **uniquement pour la poule B : 29 ou 30 août**

	6 septembre
	13 septembre
	20 septembre
Réserve :	27 septembre
¼ finale :	3 et 4 octobre
½ finale :	10 et 11 octobre
Réserve :	18 octobre
Finale :	24 et 25 octobre (<i>passage à l'heure d'hiver</i>)

Conditions de participation : annexe 1.04 des RGES

- 50 licences minimum
- Dont 15 jeunes

Après analyse des championnats régionaux et des clubs, 15 équipes sont retenues.

Ile de France Evry
 Gif sur Yvette
 Sénart 3

Normandie : Les Andelys
 Louviers
 Rouen3

Languedoc Roussillon : Perpignan
 Béziers

Poitou Charentes : Angoulême

Aquitaine : Pau
 Anglet

Pays de Loire : Nantes

Bretagne : La Guerche

Grand Est : Strasbourg (*tous les matches à l'extérieur*)

Rhône Alpes : Bron

- acceptation de s'engager
- réception du dossier d'engagement

Dossier d'engagement

- Ils vont être envoyés dans la semaine
- **Date limite de retour des dossiers d'engagements : 25 juillet**
- A envoyé au **siège fédéral** 41 rue de Fécamp 75012 Paris

La CNSB

Date :	28 Juillet 2015
Lieu :	Pineuilh
Thème :	Phase finale D2- Play off/Play down N1
Participants :	JM. Meurant
Excusés :	

CNSB

Calendrier et horaire des rencontres play off et play down Division 2- 2015

06-sept	1/2 finale	MONTIGNY	CLERMONT-FERRAND	D2171	
		EQUIPE FEDERALE	LA ROCHELLE	D2172	
	Maintien	RENNES	EYSINES	D2173	
				D2174	
12 & 13 Sept	1/2 finale	CLERMONT-FERRAND	MONTIGNY	D2175	
				D2176	
		si nécessaire - tirage au sort		D2177	
				D2178	
	Maintien	LA ROCHELLE	EQUIPE FEDERALE	D2179	
				D2180	
		si nécessaire - tirage au sort		D2181	
				D2182	
20-sept	Finale	EYSINES	RENNES	D2183	
				D2184	
		si nécessaire - tirage au sort		D2185	
				D2186	
26 & 27 Sept	Finale			D2187	
				D2188	
				D2189	
		si nécessaire - tirage au sort		D2190	

16 heures
11 heures
en suivant

idem

"

"

idem

"

"

16heures

11heures

en suivant

Pour les play off de national 1 -2015
16heures le samedi - 11 heures et en suivant le dimanche
PLAY DOWN

Voir le calendrier sur le site des statistiques
<http://ffbsstats.org/2015/nationale1/resultats.php>

Journée	Recevant	Visiteur	Code	Score	Commentaire
6sept	Vauréal	Bon-Encontre	N1347		à Vauréal
	Bon-Encontre	Vaureal	N1348		
	Pessac	Nice	N1349		à Pessac
	Nice	Pessac	N1350		
	Dunkerque	Valenciennes	N1351		à Dunkerque
	Valencienne	Dunkerque	N1352		
	Ronchin	Metz	N1353		à Ronchin
	Metz	Ronchin	N1354		
	Ermont	Argancy	N1355		à Ermont
	Argancy	Ermont	N1356		
13sept	Bon-Encontre	Pessac	N1363		à Bon-Encontre
	Pessac	Bon-Encontre	N1364		
	Nice	St Aubin Méd	N1365		Nice
	St Aubin Méd	Nice	N1366		
	Valencienne	Ermont	N1367		à Valenciennes
	Ermont	Valenciennes	N1368		
	Metz	Dunkerque	N1369		à Metz
	Dunkerque	Metz	N1370		
	Argancy	Ronchin	N1371		à Argancy
	Ronchin	Argancy	N1372		
20sept	Nice	Vaureal	N1376		Nice
	Vauréal	Nice	N1377		
	St Aubin Méd	Bon-Encontre	N1378		à St Aubin de Médoc
	Bon-Encontre	St Aubin Méd	N1379		
	Ronchin	Valenciennes	N1380		à Ronchin
	Valencienne	Ronchin	N1381		
	Dunkerque	Argancy	N1382		à Dunkerque
	Argancy	Dunkerque	N1383		
	Ermont	Metz	N1384		à Ermont
	Metz	Ermont	N1385		

Date :	27 août 2015
Lieu :	Réunion téléphonique
Horaires :	19 :00 – 20 :00

Prochaine réunion	
Date :	A déterminer
Horaires :	A déterminer
Lieu :	

Thème :	Désistement de Beaucaire/ Championnat régional en novembre/Dates des Challenges 2016 et 2017/Demandes de dérogation
Participants :	JM Meurant, M Brelle, G. Fages, S. Raulet, S. Lesfargues
Excusés :	

Renoncement du club de Beaucaire

La CNSB est informés officiellement du renoncement du club de Beaucaire pour les phases finales de la D1.

Art 19.07.02 des RGEs : c'est un forfait général, les chèques caution sont encaissés

Saison 2016 : Beaucaire garde ses droits sportifs en D2.

Championnat 2015 :

- 1) Les rencontres de maintien sont supprimées
- 2) Les rencontres de barrages sont supprimées
- 3) Le champion de D2 monte automatiquement en D1 art 37.02.02

Championnat régional

La ligue PACA demande l'autorisation à commencer son championnat régional dès le mois de novembre.

Les membres en présence demandent :

- 1) La formule, le calendrier du championnat
- 2) La motivation de ce départ anticipé

La CNSB prendra sa décision après avoir eu connaissance de ces documents.

S'il y a un championnat d' « hiver » et de « printemps ou d'été » la CNSB devra être attentive à l'accord les droits sportifs pour la N2.

Challenge de France

2016 : 5 – 6 – 7 - 8 mai

2017 : 25 – 26 – 27 – 28 mai

2017 : Sous réserve des dates des coupes d'Europe 2017 – Essayer de respecter une semaine de repos entre le challenge et la compétition européenne.

La CNSB signale qu'il n'y a aucune obligation que l'organisateur soit un club de Division 1, pourvu qu'il y ait 2 terrains à moins de 50 km l'un de l'autre ou à moins d'1 heure et que le cahier des charges soit respecté.

Vous trouverez celui-ci sur le site fédéral, rubrique « textes officiels » avec les 2 conventions.

Les membres de la CNSB se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Les dossiers doivent être envoyés à la CNSB et doivent contenir :

- ❖ La demande de candidature dûment remplie et signée,
- ❖ Un chèque de 800€,
- ❖ un chèque caution de 3000 € de l'organisateur,
- ❖ un chèque caution de 1000 € du club-partenaire du terrain secondaire,
- ❖ un dossier de présentation de l'organisateur (du club, du comité départemental ou de la ligue régionale), démontrant la capacité à remplir l'ensemble des obligations incombant à l'organisateur,
- ❖ Une lettre des 2 municipalités.

Dérogations aux qualifications pour les phases finales

- 1) Une joueuse du [Pôle France de Boulouris](#) demande à jouer les phases finales avec le club de St Lô en Nationale 1.
 - a. La personne a une licence softball
 - b. Art 3.03 des RGES : le baseball n'est pas mixte
 - c. La N1 est une compétition nationale
 - d. [Inscrite sur la liste des athlètes de haut niveau en softball, elle n'entre pas dans le cadre de l'article 6.05.06.](#)

La CNSB émet un avis défavorable à cette demande.

- 2) Thomas Langloy : Le club de Montpellier demande une dérogation pour lui permettre de jouer en phases finales :
 - a. Son travail l'oblige à travailler certains dimanches
 - b. Montpellier a fourni une attestation de son employeur
 - c. Il ne lui manque que 2 rencontres
 - d. Dont une où il était présent sur la feuille de match lors d'un rain out.

La CNSB accepte que Thomas Langloy joue les phases finales.

- 3) Clermont-Ferrand demande à la CNSB l'autorisation de faire jouer un joueur américain pour les phases finales de la D2 :
 - a. Clermont-Ferrand a communiqué les certificats médicaux attestant d'une blessure
 - b. Historique de la licence de ce joueur : dernière licence en 2009 puis une licence de 2015 validée le 6 juillet 2015 : art 30.04.01 oblige la licence au 15 juin de l'année du championnat considéré.
 - c. Le dossier a été envoyé à la Commission fédérale juridique.

La CNSB émet un avis défavorable à cette demande.

Nominations des scoreurs aux finales

La CNSB espère que le play by play soit mis en place lors :

- Des 1/2 finales D1
- Finales D1
- Finales D2
- Finales N1
- Finales N2

Obligations :

- D'un scoreur sur papier
- D'électricité
- Accès à internet

Il est difficile d'anticiper le budget et les nominations tant que nous n'avons pas les lieux des finales.

Les balles

Détermination du nombre de douzaines de balles nécessaires aux différentes finales :
- 3 douzaines par rencontre

Finales D1 – D2 – N1 – N2
Soient 48 douzaines de balles

Lancer inaugural

Le 1^{er} lancer de la 1^{ère} rencontre des finales de la D sera effectué par le Président du club de Rochefort avec la balle de baseball qui a voyagé sur l'Hermione.

Sur ce § je ne suis pas sûre de moi, je ne connais pas le nom de ce monsieur ni le nom de son club ni ce qu'a fait exactement cette balle. C'est un peu laconique : peut-être que François pourrait aider.

Date :	27 août 2015
Lieu :	Réunion téléphonique
Horaires :	19 :00 – 20 :00

		Prochaine réunion	
Thème :	Désistement de Beaucaire/ Championnat régional en novembre/Dates des Challenges 2016 et 2017/Demandes de dérogation	Date :	A déterminer
Participants :	JM Meurant, M Brelle, G. Fages, S. Raulet, S. Lesfargues	Horaires :	A déterminer
Excusés :		Lieu :	

Renoncement du club de Beaucaire

La CNSB est informés officiellement du renoncement du club de Beaucaire pour les phases finales de la D1.

Art 19.07.02 des RGES : c'est un forfait général, les chèques caution sont encaissés

Saison 2016 : Beaucaire garde ses droits sportifs en D2.

Championnat 2015 :

- 1) Les rencontres de maintien sont supprimées
- 2) Les rencontres de barrages sont supprimées
- 3) Le champion de D2 monte automatiquement en D1 art 37.02.02

Championnat régional

La ligue PACA demande l'autorisation à commencer son championnat régional dès le mois de novembre.

Les membres en présence demandent :

- 1) La formule, le calendrier du championnat
- 2) La motivation de ce départ anticipé

La CNSB prendra sa décision après avoir eu connaissance de ces documents.

S'il y a un championnat d' « hiver » et de « printemps ou d'été » la CNSB devra être attentive à l'accord les droits sportifs pour la N2.

Challenge de France

2016 : 5 – 6 – 7 - 8 mai

2017 : 25 – 26 – 27 – 28 mai

2017 : Sous réserve des dates des coupes d'Europe 2017 – Essayer de respecter une semaine de repos entre le challenge et la compétition européenne.

La CNSB signale qu'il n'y a aucune obligation que l'organisateur soit un club de Division 1, pourvu qu'il y ait 2 terrains à moins de 50 km l'un de l'autre ou à moins d'1 heure et que le cahier des charges soit respecté.

Vous trouverez celui-ci sur le site fédéral, rubrique « textes officiels » avec les 2 conventions.

Les membres de la CNSB se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Les dossiers doivent être envoyés à la CNSB et doivent contenir :

- ❖ La demande de candidature dûment remplie et signée,
- ❖ Un chèque de 800€,
- ❖ un chèque caution de 3000 € de l'organisateur,
- ❖ un chèque caution de 1000 € du club-partenaire du terrain secondaire,
- ❖ un dossier de présentation de l'organisateur (du club, du comité départemental ou de la ligue régionale), démontrant la capacité à remplir l'ensemble des obligations incombant à l'organisateur,
- ❖ Une lettre des 2 municipalités.

Dérogations aux qualifications pour les phases finales

- 1) Une joueuse du Pôle France softball de Boulouris demande à jouer les phases finales avec le club de St Lô en Nationale 1.
 - a. La personne a une licence softball
 - b. Art 3.03 des RGES : le baseball n'est pas mixte
 - c. La N1 est une compétition nationale
 - d. Inscrite sur la liste des athlètes de haut niveau en softball, elle n'entre pas dans le cadre de l'article 6.05.06.

La CNSB émet un avis défavorable à cette demande.

- 2) Thomas Langloy : Le club de Montpellier demande une dérogation pour lui permettre de jouer en phases finales :
 - a. Son travail l'oblige à travailler certains dimanches
 - b. Montpellier a fourni une attestation de son employeur
 - c. Il ne lui manque que 2 rencontres
 - d. Dont une où il était présent sur la feuille de match lors d'un rain out.

La CNSB accepte que Thomas Langloy joue les phases finales.

- 3) Clermont-Ferrand demande à la CNSB l'autorisation de faire jouer un joueur américain pour les phases finales de la D2 :
 - a. Clermont-Ferrand a communiqué les certificats médicaux attestant d'une blessure
 - b. Historique de la licence de ce joueur : dernière licence en 2009 puis une licence de 2015 validée le 6 juillet 2015 : art 30.04.01 oblige la licence au 15 juin de l'année du championnat considéré.
 - c. Le dossier a été envoyé à la Commission fédérale juridique.

La CNSB émet un avis défavorable à cette demande.

Nominations des scoreurs aux finales

La CNSB espère que le play by play soit mis en place lors :

- Des 1/2 finales D1
- Finales D1
- Finales D2
- Finales N1
- Finales N2

Obligations :

- D'un scoreur sur papier
- D'électricité
- Accès à internet

Il est difficile d'anticiper le budget et les nominations tant que nous n'avons pas les lieux des finales.

Les balles

Détermination du nombre de douzaines de balles nécessaires aux différentes finales :

- 3 douzaines par rencontre

Finales D1 – D2 – N1 – N2

Soient 48 douzaines de balles

Lancer inaugural

Le 1^{er} lancer de la 1^{ère} rencontre des finales de la D1 sera effectué par Didier CANNIOUX des Rochefort Canonniers, la Red Sox Ball transportée sur l'Hermione, après son voyage aux USA et son retour au port de Rochefort.

Date :	9 septembre 2015
Lieu :	Pineuilh
Horaires :	10h – 17h

Prochaine réunion	
Date :	A déterminer
Horaires :	A déterminer
Lieu :	

Thème :	Homologations/Divers
Participants :	JM. Meurant,
Excusés :	

Sanctions

- 1) **Expulsion** 28 août, Alan Bellefanhoni, Toulouse
- 2) **Avertissement** Alexandre Hamel, St Lô
- 3) **Expulsion** : Keino Perez - Rouen

Homologations

DIVISION 1

1/2 finales : 5 – 6 septembre

Montpellier – Sénart 2 – 3
 14 – 12

Homologué

Puc - Rouen 5 – 7
 5 – 7

Homologué

1/2 finales : 12 - 13 septembre

Sénart – Montpellier

Rouen – PUC

Les équipes recevantes pour la 5^{ème} rencontre si nécessaire seront les équipes les mieux classées de la saison soient :

- **Rouen**
- **Sénart**

Horaires des rencontres :

- Samedi : 16 :00
- Dimanche : 11 :00 et en suivant

DIVISION 2

1/2 finales : 6 septembre

Montigny – Clermont-Ferrand : 4 – 14
3 - 9

Homologué

Equipe fédérale – La Rochelle 4 – 3
13 – 9

Homologué

1/2 finales : 12 - 13 septembre

Clermont-Ferrand – Montigny

La Rochelle – Equipe fédérale

Les équipes recevantes pour la 5^{ème} rencontre si nécessaire seront les équipes les mieux classées de la saison soient :

- **Clermont-Ferrand**
- **La Rochelle**

Horaires des rencontres :

- Samedi : 16 :00
- Dimanche : 11 :00 et en suivant

NATIONALE 1

1/4 finales : 5 – 6 septembre

St Just St Rambert – Thiais 3 – 1
8 – 3

Homologué

PUC 2 – Montpellier 2 7 – 14
5 – 10

Homologué

St Lô – Dijon 12 – 0
14 – 0

Homologué

Sénart 2 – Rouen 2 13 – 14
3 – 13

Homologué

1/2 finales : 12 - 13 septembre

St Just St Rambert – Montpellier 2
Montpellier 2 – St Just St Rambert

À St Just St Rambert

L équipe recevante pour la 3^{ème} rencontre si nécessaire sera l'équipe la mieux classée de la saison soit :

- **St Just St Rambert**

St Lô – Rouen 2
Rouen 2 – St Lô
À St Lô

L équipe recevante pour la 3^{ème} rencontre si nécessaire sera l'équipe la mieux classée de la saison soit :

- **St Lô**

Horaires des rencontres :

- Samedi : 16 :00
- Dimanche : 11 :00 et en suivant

Play-down

Poule 1

Vauréal – Bon Encontre	7 – 12
	16 – 5

Pessac – Nice	13 – 1
	6 – 7

Rappel : Seul le dernier classé de cette poule sera relégué en régional.

Poule 2

Dunkerque – Valenciennes	6 – 1
	6 – 5

Ronchin – Metz	reporté
----------------	---------

Ermont – Argancy	13 – 3
	14 - 10

NATIONALE 2

Résultats – classement : voir le site

Date :	30 septembre 2015
Lieu :	Etauliers
Horaires :	12h – 17h

Prochaine réunion	
Thème :	Homologations/Divers
Participants :	JM. Meurant, Par téléphone : M. Brelle, S. Raulet
Excusés :	
Date :	A déterminer
Horaires :	A déterminer
Lieu :	

Homologations

DIVISION 1

1/2 finales : 12 - 13 septembre

Sénart – Montpellier
1 - 4
3 - 4

Homologué

Rouen – PUC
6 - 1

Homologué

Finales : 19 - 20 septembre

Montpellier – Rouen
4 - 0
0 - 3

Homologué

Finales : 26 - 27 septembre

Rouen – Montpellier
6 - 4
6 - 4

Homologué

Montpellier a déposé un protêt, non recevable.

La CNSB (hors 2 membres licenciés dans le club concerné) décide de suivre l'avis de la CFR et homologue la rencontre.

Le montant du dépôt de garantie sera encaissé.

Rouen est Champion de France Division 1 – 2015

Montpellier est Vice-Champion de France Division 1 – 2015

DIVISION 1
2015

Meilleur lanceur W/W+L de la saison régulière
Jeffrey Mc KENZIE - Rouen

Meilleur lanceur ERA de la saison régulière
Jeffrey Mc KENZIE - Rouen

Meilleur batteur de la saison régulière
Douglas Ely RODRIGUEZ - PUC

MVP des 5 matches de la finale
Owen OZANICH - Rouen

COUPES d'EUROPE 2015

Art 7.06.03 des RGS

Rouen est qualifié pour la CEB CUP

Montpellier est qualifié pour la CEB CUP

2016

Art 6.05.03 et 6.05.04

Clermont-Ferrand accède à la Division 1

Beaucaire est relégué en Division 2

DIVISION 2

1/2 finales : 12 - 13 septembre

Clermont-Ferrand – Montigny 9 - 0
Homologué

La Rochelle – Equipe fédérale 5 – 4
 7 – 6
 3 - 4
Homologué

Finales : 19 - 20 septembre

Equipe fédérale – Clermont-Ferrand 9 – 6
 8 - 7

Homologué

Finales : 26 - 27 septembre

Clermont-Ferrand – Equipe fédérale 5 – 4
4 - 8

Homologué

L'Equipe Fédérale est Championne de France Division 2 – 2015

Clermont-Ferrand est Vice-champion de France Division 2 – 2015

DIVISION 2
2015

Meilleur lanceur W/W+L de la saison régulière
Olivier CHARLIONET- Clermont-Ferrand

Meilleur lanceur ERA de la saison régulière
Richard Mc Gill – Clermont-Ferrand

Meilleur batteur de la saison régulière
Richard Mc Gill – Clermont-Ferrand

MVP des 5 matches de la finale
Yoan ANTONAC – Equipe fédérale

2016

Art 6.04.01.02

St Just St Rambert accède à la Division 2

Rennes est relégué en National 1

NATIONALE 1

1/2 finales : 12 - 13 septembre

St Just St Rambert – Montpellier 2 12 - 3
Montpellier 2 – St Just St Rambert 2 - 14

Homologué

St Lô – Rouen 2 10 – 17
Rouen 2 – St Lô 6 - 4

Homologué

Finales : 19 - 20 septembre

St Just St Rambert – Rouen 2 4 – 5
Rouen 2 – St Just St Rambert 3 - 1

Homologué

Rouen 2 est Champion de France Nationale 1 – 2015

St Just St Rambert est Vice-champion de France National – 2015

NATIONALE 1
2015

Meilleur lanceur W/W+L de la saison régulière

Pierre BRELLE - Sénart 2

Meilleur lanceur ERA de la saison régulière

Alexis RAMIREZ – St Just St Rambert

Meilleur batteur de la saison régulière

Maël Zan – Montpellier 2

MVP des 3 matches de la finale

Guillaume HERICHARD – Rouen 2

2016

Art 6.04.01.02

St Just St Rambert accède à la Division 2

Descente en régional

Pessac

Ermont

Argancy

Play-down - 13 septembre

Poule 1

Bon Encontre – Pessac 18 – 8
 12 – 7

Homologué

Nice – St Aubin du Médoc rain-out

Ces rencontres ne se joueront pas puisque cela n'influe nullement sur le classement

Rappel : Seul le dernier classé de cette poule sera relégué en régional.

Poule 2

Valenciennes – Ermont 10 – 11
 7 – 11

Homologué

Metz – Dunkerque 9 – 11
 3 – 11

Homologué

Argancy – Ronchin 5 – 9
 12 – 2

Homologué

20 septembre

Poule 1

Nice – Vauréal 5 – 3
 17 – 4

Homologué

St Aubin – Bon Encontre 3 – 2
 3 - 7

Homologué

Poule 2

Ronchin – Valenciennes 4 – 0
 2 – 3

Homologué

Dunkerque – Argancy 5 – 6
 11 – 4

Homologué

Ermont – Metz 3 – 10
 8 - 7

Homologué

27 septembre – réserve

Ronchin – Metz 3 – 9
 12 - 4

Homologué

NATIONALE 2

Résultats – classement : voir le site

1/4 de finale – 3 et 4 octobre

Béziers – Gif sur Yvette **à Béziers**

Evry – Anglet

à Evry

La Guerche – Sénart 3

à La Guerche

Strasbourg – Nantes

à Luneville

Au meilleur des trois rencontres

Horaires

Samedi : 15 :00

Dimanche : 11 :00

Dimanche et en suivant

Home team

1^{er} match : la 1^{ère} équipe inscrite

2^{ème} match : la 2^{ème} équipe inscrite

3^{ème} match si nécessaire : tirage au sort par l'arbitre de la rencontre.

Balles

Sont fournies par :

Beziers

Evry

La Guerche

Strasbourg

Beziers

Evry

La Guerche

Strasbourg

fournissent le **scoreur diplômé**

Communiquent **les résultats** à la CNSB dès la fin des rencontres par SMS au 06 09 26 45
81

Envoient tous **les documents** au siège fédéral